

NOTE CONCEPTUELLE

Cod'Actions 2021



Un projet mené par
**le Codap, Centre de conseils et d'appui pour les jeunes en matière
de droits humains**
et
**le CIFDHA, Centre d'Information et Formation en matière de Droits
Humains en Afrique**



TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE	2
Quel espace pour les jeunes dans tout cela ?	2
QU'EST-CE QU'UN·E JEUNE ?	3
LES DROITS DES JEUNES : FONDEMENT JURIDIQUE & POLITIQUE	4
LES JEUNES : RÔLE ET PARTICIPATION DANS LA PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	5
Globalement	5
Afrique de l'Ouest	6
LE PROJET	8
Objectifs	8
Activités	8
Formation en ligne (E-Codap) et mise à disposition de ressources électroniques	8
Cod'Actions	9
Cod'Action gestion de projets/UEDH	9
Cod'Action plaidoyer international (CAPI) :	10
Projet-lauréats & Appui-pays	11

CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE

A Genève comme dans le reste du monde, nos sociétés sont en pleine transformation. Depuis le début de la crise sanitaire, la jeunesse porte une attention particulière à ces évolutions, afin de s'assurer qu'elles permettent la construction de sociétés plus tolérantes, justes et respectueuses des droits humains. Les défis et opportunités sont nombreux.

Pratiques de surveillance et répression ont malheureusement fait résurgence dans de nombreux pays. Les défenseur·se·s des droits humains sont chaque jour un peu plus menacé·e·s¹, et l'espace civique a été considérablement réduit. De la Suisse aux Etats-Unis, en passant par le Zimbabwe, le Chili ou Hong-Kong, le droit à la manifestation, en guise d'exemple, a été considérablement réprimé².

Quel espace pour les jeunes dans tout cela ?

En août 2020, l'Organisation Internationale du Travail publiait une étude « Les jeunes et le Covid-19 : impacts sur les emplois, l'éducation, les droits et le bien-être mental » démontrant que « les effets de la pandémie sur les jeunes sont systématiques, profonds et disproportionnés. Ils sont particulièrement sévères pour les jeunes femmes, les plus jeunes, et les jeunes des pays à faible revenu. Les jeunes sont préoccupés pour leur avenir et leur place dans la société. »³

De plus en plus isolé·e·s, les jeunes se retrouvent en pleine rupture. Alors qu'ils/elles sont chaque jour plus intéressé·e·s par la politique et leur capacité à opérer un changement social⁴, leur situation en 2021 les rend vulnérables, et à la fois d'autant plus désireux·se·s de contribuer à la construction de sociétés plus durables et égalitaires. Ils/Elles se sentent malheureusement peu inclu·e·s dans les espaces de discussions et de prise de décision depuis le début de la crise, et souhaiteraient pouvoir partager leurs idées novatrices et respectueuses des droits humains et de l'environnement.⁵

1

<https://www.amnesty.ch/de/themen/coronavirus/dok/2020/menschenrechtsverteidiger-innen-von-amnestien-ausgeschlossen/final-hrds-and-covid-briefing.pdf>

2

<https://reliefweb.int/report/world/civic-freedoms-under-threat-during-covid-19-pandemic-snapshot-restrictions-and>

³ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--ed_emp/documents/publication/wcms_753058.pdf, p.2

⁴ Voir :

- Koffel, C. (2003). Globalisation of Youth Activism and Human Rights. In J. Arvanitakis (Ed.), *Highly Affected, Rarely Considered: The International Youth Parliament Commission's Report on the Impacts of Globalisation on Young People* (pp. 117–127). International Youth Parliament, Oxfam (IYP).
- de los Angeles Torres, M. (2007). Youth Activists in the Age of Postmodern Globalization: Notes from an Ongoing Project. *Children, Youth and Environments*, 17(2), 541–562.
- O'Brien, K., Selboe, E., & Hayward, B. M. (2018). Exploring youth activism on climate change: Dutiful, disruptive, and dangerous dissent. *Ecology and Society*, 23(3), 42.

5

<https://reliefweb.int/report/world/civic-freedoms-under-threat-during-covid-19-pandemic-snapshot-restrictions-and>

Face à leurs écrans pour étudier et/ou maintenir le lien social, les jeunes sont socialement isolé·e·s, fortement entravé·e·s dans la construction de leur identité, et partiellement privé·e·s d'éducation. Dépourvu·e·s d'accès à l'apprentissage non-formel ou informel, les jeunes se retrouvent limité·e·s dans leurs possibilités de renforcer leurs connaissances et compétences, et de pouvoir devenir et être reconnu·e·s comme des acteur·rice·s de changement.

Cette conjoncture appelle donc à un examen de la situation des droits économiques, sociaux et culturels des jeunes. Comment le/la jeune peut-il/elle se projeter en tant qu'agent·e économique et agir aujourd'hui pour un monde de demain plus juste et inclusif ? Dans quelles mesures le confinement et le climat anxiogène inhérent à la crise socio-sanitaire ont remis en question le droit à la santé des jeunes ? Privé·e·s d'échanges sociaux et culturels, comment les jeunes ont-ils/elles réussi à construire leur identité et assurer leur développement personnel ?

Pour tenter de répondre à ces questions, le Codap et le CIFDHA proposent de traiter de cette thématique durant cette année 2021. Ainsi, dans les espaces d'échanges, de formations et d'implémentation de projets en faveur de sociétés respectueuses des droits humains, les jeunes seront à même de formuler des réponses et proposer des idées de projet novatrices pour répondre à leur réalité sociétale.

QU'EST-CE QU'UN·E JEUNE ?

La définition d'un·e jeune varie d'un contexte à l'autre, sur la base des critères de l'âge, du statut de mineur·e ou majeur·e, et du niveau d'indépendance socio-économique de la personne. Comme le mentionne le rapport du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme de 2018, « *[c]ette variété d'approches est représentative de la nature même de la jeunesse : **une catégorie changeante et hétérogène [...]** [L]a jeunesse est une période transitoire de la vie [...] Il est malaisé de définir la jeunesse en se fondant uniquement sur l'âge chronologique, puisque le terme peut différer en fonction de paramètres socioculturels. Il faut bien comprendre que la transition entre l'enfance et l'âge adulte, entre la dépendance et l'indépendance et l'autonomie, se produit à des âges différents en fonction de chaque droit. Par exemple, l'indépendance et l'autonomie ne sont pas atteintes au même moment selon qu'il s'agisse des droits relatifs à l'emploi, à l'éducation ou à la santé sexuelle et de la procréation. »⁶*

La définition de cette tranche d'âge étant dépendante de l'approche adoptée, les jeunes voient leurs droits plus facilement bafoués. Ceci a été particulièrement observé quant il est question de participation à des espaces politiques, de transition des études au monde du travail, d'accès à la santé, d'objection de conscience au service militaire, ou encore de situations vulnérables.⁷ De plus, « dans un contexte de mondialisation croissante caractérisé

⁶ <https://undocs.org/fr/A/HRC/39/33>, p.5

⁷ <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Youth/YouthrightsbriefOHCHR.pdf>

par l'omniprésence des préoccupations liées au terrorisme, à la criminalité transnationale organisée et à l'extrémisme violent, les perspectives concernant les jeunes sont faussées par des stéréotypes contagieux qui les associent à la violence. »⁸

Dans le cadre de ce projet, nous définirons comme « jeune », toute personne âgée de 15 à 30 ans. L'expérience d'être jeune variant considérablement à travers le monde, une flexibilité sera accordée jusqu'à 35 ans. Ainsi, le projet sera en mesure de prendre en considération, tant les adolescent.e.s (15-18 ans), que les jeunes adultes se trouvant toujours dans une situation d'instabilité étant donné l'allongement des études et le recul de l'âge du premier emploi stable⁹.

LES DROITS DES JEUNES : FONDEMENT JURIDIQUE & POLITIQUE

Les droits humains des jeunes se réfèrent donc à la pleine jouissance des droits et libertés fondamentaux par les jeunes. La promotion de ces droits implique de s'attaquer aux défis et obstacles spécifiques rencontrés. « Tous les instruments relatifs aux droits de l'homme s'appliquent aux jeunes. Il n'existe cependant aucun instrument international relatif aux droits des jeunes. Si plusieurs instruments universels relatifs aux droits de l'homme sont consacrés à des catégories spécifiques de personnes, comme les femmes, les enfants ou les personnes handicapées, cela n'est pas le cas pour les jeunes. »¹⁰ Alors que le débat sur la nécessité d'une convention internationale sur les droits des jeunes se poursuit¹¹, il existe différents instruments au niveau régional :

- ❖ 1^{er} mars 2008, **la Convention ibéro-américaine relative aux droits des jeunes** fait des jeunes des dépositaires de droits et les considère comme des « sujets prioritaires ». Elle prévoit des droits spécifiques pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans et affirme que ceux-ci sont des acteurs stratégiques du développement.
- ❖ **La Charte africaine de la jeunesse**, entrée en vigueur en août 2009, souligne les droits, les obligations et les libertés des jeunes âgés de 15 à 35 ans. Elle ouvre également la voie au développement de programmes nationaux et de plans stratégiques pour l'autonomisation des jeunes.
- ❖ **Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe** a adopté deux recommandations importantes relatives aux droits des jeunes : CM/Rec(2016)/7 sur l'accès des jeunes aux droits et CM/Rec(2015)3 sur l'accès des jeunes des quartiers défavorisés aux droits sociaux

⁸ <https://www.youth4peace.info/system/files/2018-10/youth-web-french.pdf>

⁹

https://www.lemonde.fr/campus/article/2017/10/27/la-jeunesse-debute-plus-tot-et-se-termine-plus-tard-qu-avant_5206969_4401467.html

¹⁰ <https://undocs.org/fr/A/HRC/39/33>

¹¹ [Vers une Convention internationale du droit des jeunes](#) ; Également, sujet évoqué lors du [Intersessional seminar on Youth](#) organisé par le Haut-Commissariat le 12 avril 2021.

D'un point de vue politique, voilà déjà une dizaine d'années, que l'on porte davantage d'attention à cette tranche de la population. Ceci s'explique par la proportion de la jeunesse dans la population mondiale qui n'a jamais été aussi importante, mais aussi par le rôle et la participation des jeunes dans leur contexte socio-économique respectif¹². Au niveau international, divers espaces et institutions cherchent à s'assurer que les jeunes soient écouté·e·s, consulté·e·s, et pris·e·s en considération dans les processus de prise de décisions. Pour ne citer que quelques exemples :

- ❖ **Les Nations Unies ont mis en place une stratégie pour la jeunesse** afin de « [construire] un monde dans lequel les jeunes jouissent de leurs droits et ont les moyens de développer pleinement leur potentiel, et qui reconnaisse leurs capacités d'action et de réaction à l'adversité, ainsi que leur qualité d'agents du changement. »¹³
- ❖ **L'ECOSOC Youth Forum** est « une plateforme mondiale pour un dialogue franc entre les États membres et les jeunes leaders du monde entier sur les solutions aux défis qui affectent le bien-être des jeunes. Il sert également d'espace unique pour les jeunes pour partager leur vision et leurs actions, ainsi que pour fournir aux jeunes des perspectives sur la mise en œuvre du Programme 2030 et des ODD¹⁴. »¹⁵
- ❖ **Inclusion des jeunes dans les instances politiques** : en Afrique de l'Ouest certains pays ont mis en place un mécanisme d'apprentissage des jeunes à la gestion des affaires publiques. Au Burkina Faso par exemple, il existe un parlement des jeunes fonctionnaires qui prépare les jeunes à occuper et gérer des affaires publiques. Au niveau européen, le Forum européen de la jeunesse, plateforme représentant des millions de jeunes, relaie et défend les intérêts et les préoccupations des jeunes auprès de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe ou encore les Nations Unies.¹⁶

LES JEUNES : RÔLE ET PARTICIPATION DANS LA PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Globalement

Tous ces efforts et réflexions du point de vue juridique et politique pour garantir davantage de prise en considération des jeunes, ne viennent pas de nulle part. L'histoire montre que les jeunes sont des acteur·rice·s ayant permis de faire bouger les choses. Nous pourrions citer ici les mouvements estudiantins des années 60 mettant l'État en question dans de nombreux

¹² Voir la section suivante pour plus d'informations à cet égard.

¹³

https://5d962978-9e17-4b96-91be-93983605fae8.filesusr.com/ugd/b1d674_430891786c5648d2ac6bb953037e9869.pdf

¹⁴ <https://www.un.org/development/desa/youth/world-youth-report/wyr2018.html>

¹⁵ <https://www.un.org/ecosoc/en/content/ecosoc-youth-forum-2021>

¹⁶ <https://www.youthforum.org/fr/participation>

pays¹⁷, les manifestations de la place Tian'anmen fin des années 80 revendiquant des réformes démocratiques et une libéralisation de l'économie, le printemps arabe en 2010 marquant une vague de manifestations dans de nombreux pays du Moyen-Orient pour la démocratie, ou encore les protestations en 2016 contre le Dakota Access Pipeline exigeant une garantie du droit à l'eau pour les Amérindiens dans le Dakota.

Ces dernières années, il est à noter que la mobilisation des jeunes a été plus importante que jamais. Soucieux·se·s de leur futur, les jeunes sont descendu·e·s dans la rue de Hong-Kong¹⁸, au Liban¹⁹, à Alger²⁰, en France²¹, au Chili²², jusqu'aux Etats-Unis²³. De nombreuses études et publications démontrent également la créativité et l'innovation dont font preuve les jeunes afin de faire avancer les processus de paix dans des contextes de conflits ou d'après-conflits.²⁴ La résolution 2250 des Nations Unies sur le rôle de la jeunesse dans les questions de paix et de sécurité²⁵ formalise ce rôle que jouent les jeunes.

Existence organique, ces mouvements sociaux vont et viennent avec passion et détermination. Ces mouvements effectifs des jeunes restent cependant dans une grande solitude. Hormis les jeunes focalisé·e·s sur le climat, ces mouvements sont, avec le temps, oubliés, mis de côté. La crise sanitaire liée au Covid-19 n'a fait qu'empirer cette solitude. Alors que la société civile peine à garantir sa place à la table de prises de décision, les jeunes sont davantage poussé·e·s à se concentrer sur leur survie mentale, physique, économique, et professionnelle, et peinent à maintenir le momentum sur différentes luttes économiques et sociales les préoccupant.

Ainsi : comment capitaliser sur l'énergie historique des mouvements de jeunes pour les droits humains ? Comment contribuer à la récupération de cette énergie et développer une conscience à cet égard, mais aussi l'articuler pour assurer la création de nouvelles synergies et la poursuite de ces engagements malgré le virtuel ?

Afrique de l'Ouest

Selon la Charte Africaine de la jeunesse, adoptée le 2 juillet 2006, est jeune « toute personne âgée de 15 à 35 ans »²⁶. Cette charte donne des droits aux jeunes pour leur plein épanouissement intellectuel, mental, économique et social et les incite à participer au développement de leur pays.

¹⁷ <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016510/2013-11-18/>

¹⁸ https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/veg_hong-kong_autonomie_2019.pdf

¹⁹ <https://lebanesestudies.com/the-youth-revolution-for-a-lebanon-where-they-can-stay/>

²⁰ <https://www.algeriemondeinfos.com/algerie-preoccupation-politique-et-mouvement-des-jeunes/>

²¹

<https://www.rfi.fr/fr/france/20191227-france-annee-mobilisation-jeunesse-climat-ecologie-environnement>

²² <https://eldiariodelaeducacion.com/2019/11/04/la-generacion-de-jovenes-que-desperto-a-chile/>

²³ <https://www.theguardian.com/world/2020/jun/15/black-youth-activism-george-floyd-protests>

²⁴ https://www.swisspeace.ch/apropos/wp-content/uploads/2019/04/FR_avril-2019.pdf ;

<https://www.youth4peace.info/system/files/2018-10/youth-web-french.pdf>

²⁵ [https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2250\(2015\)&Lang=F](https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=S/RES/2250(2015)&Lang=F)

²⁶ https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/african_youth_charter_2006f.pdf

En Afrique, les statistiques montrent que 60% de la population est jeune²⁷. Elle est donc constituée d'une population majoritairement jeune, confrontée à d'énormes défis, mais très désireuse d'apporter sa contribution pour un avenir meilleur²⁸. Ce qui nécessite pour les Etats africains de prendre des initiatives (nationales et régionales) pour impliquer activement les jeunes dans les prises de décisions et dans les propositions de solution pour résoudre leurs problèmes. Même si la Charte a défini les modalités de participation des jeunes au développement de leur pays, force est de reconnaître que l'avènement de la crise sanitaire a impacté l'Afrique, particulièrement les jeunes dans leurs droits.

En effet, outre la crise sécuritaire que vivent certains pays en Afrique et particulièrement en Afrique de l'Ouest, la pandémie a aussi affecté la vie des jeunes dans les pays ouest africains. Les restrictions de mouvements, les fermetures des frontières et des marchés ne sont pas restées sans effet sur les droits sociaux, économiques et culturels des jeunes.

Par ailleurs, la stabilité politique et sociale pourrait se voir affectée une fois la crise sanitaire terminée, tant le virus a rajeuni les populations et accru leur besoin urgent. Il faut donc un travail minutieux et cohérent afin d'asseoir cette stabilité tant recherchée. La recherche de cette stabilité doit se faire selon une dimension holistique qui tienne compte de toutes les couches sociales afin que tous les besoins spécifiques puissent être pris en compte. A ce titre, les jeunes doivent être impliqué·e·s dans l'élaboration des politiques et programmes qui les concernent pour faire d'eux des acteur·rice·s incontournables.

La Charte africaine de la jeunesse vient en appui à cette nécessité d'impliquer les jeunes dans la vie de la société en rappelant en son article 11 alinéa 2 que les Etats doivent « Faciliter l'accès à l'information pour permettre aux jeunes de connaître leurs droits et les opportunités qui leur sont offertes pour participer à la prise de décision et à la vie civique »²⁹.

Si l'Afrique a résisté à la crise sanitaire, il faut craindre qu'elle doive se préparer à une crise aux dimensions socio-économiques. En effet, après plus d'un (1) an de confinement, les États africains ont entamé chacun à son rythme le déconfinement. Les horaires de couvre-feu initialement sévères et corsés ont été revus au grand bonheur des citoyen·ne·s généralement vivant·e·s et dépendant·e·s de petites activités nocturnes.

Face à cette situation et vu le fort taux de jeunes dans les conditions de travail précaires et pour éviter des crises socio-économiques d'ampleur inestimable, le gouvernement des pays ouest africain et les partenaires financiers doivent procéder à des mesures d'appui et d'incitation au relèvement des plus affaiblis, notamment les jeunes, afin de minimiser les conséquences socio-économiques et culturelles certainement très lourdes et incontournables.

²⁷ <https://ideas4development.org/jeunesse-africaine-avenir-continent/>

²⁸ <https://www.rfi.fr/fr/hebdo/20170331-demographie-jeunesse-africaine-risque-potentiel>

²⁹ https://www.un.org/fr/africa/osaa/pdf/au/african_youth_charter_2006f.pdf

LE PROJET

Objectifs

Ce projet a pour but de **renforcer les capacités des jeunes issu-e-s de mouvements et/ou organisations de jeunesse et droits humains, en les soutenant dans leur engagement et leurs actions dans le domaine des droits humains**. Pour ce faire, le CIFDHA et le Codap ont défini des objectifs spécifiques.

- ❖ Renforcer les compétences des jeunes défenseur-se-s des droits humains en matière de gestions projets, droits fondamentaux et stratégies d'actions.
- ❖ Suivre, appuyer et promouvoir des jeunes issu-e-s des deux formations Codap-CIFDHA dans l'élaboration, la communication et la mise en œuvre de leurs projets.

Activités

Formation en ligne (E-Codap) et mise à disposition de ressources électroniques

En préambule des deux formations Cod'Actions, il est demandé aux participant-e-s de réaliser une formation en ligne, appelée E-Codap. À travers celle-ci, les participant-e-s renforcent leurs compétences et connaissances en gestion de projet (confection d'un cadre logique et d'une problématique) et droit international des droits humains (savoir qualifier une violation) par la réalisation de six modules de formation. Les jeunes prennent connaissance des contenus théoriques de chaque module, puis les exercent à l'aide d'exercices (ou autres), le tout selon un programme prédéterminé. Pour chaque module, les participant-e-s sont invité-e-s à échanger entre eux/elles et à poser leurs questions sur les thématiques étudiées via les forums prévus à cet effet. Pendant cette phase, les jeunes bénéficient également de l'appui de modérateur-ric-e-s. Les progrès des jeunes participant-e-s sont régulièrement évalués et la réussite de ces modules constitue une condition sine qua non afin de poursuivre le Parcours Codap.

Environ une quarantaine de jeunes ayant activement pris part à cette formation en ligne seront sélectionné-e-s pour la participation à la formation en présentiel aux Universités d'Été des Droits Humains (UEDH) /Cod'Action gestion de projets à Ouagadougou (Burkina Faso) et au Cod'Action plaidoyer international (CAPI) à Genève (Suisse). Les jeunes auront aussi la possibilité de continuer à interagir et à partager leurs expériences ou à avoir accès à des contenus de formation en ligne (MOOC) à la suite des Cod'Actions. De plus, tout le matériel de formation présenté lors de ces deux formations sera rendu disponible via la plateforme en ligne hébergeant les six modules de formation. L'accès à la plateforme restera libre pour toutes les personnes ayant participé aux Cod'Actions.

Cod'Actions

Telle une retraite dans le domaine des droits humains, cette activité se déroule sur une dizaine de jours et permet, sur la base des étapes précédentes, de sélectionner un nombre plus restreint de jeunes souhaitant renforcer et approfondir leurs connaissances, tout en développant leurs compétences en matière de gestion de projet (UEDH/Cod'Action gestion de projet) et plaidoyer (CAPI) à la lumière des droits humains.

Activité éminemment pratique, le Cod'Action accueille des jeunes porteur-se-s de projets et leur offre un cadre propice à la récapitulation de la théorie vue jusqu'à présent ainsi qu'au perfectionnement de leurs acquis en matière de gestion de projet (UEDH/Cod'Action gestion de projet) ou plaidoyer (CAPI).

Pour mener à bien la réalisation de leurs projets respectifs, les jeunes participant-e-s sont entouré-e-s par les membres du Codap et du CIFDHA, ainsi que par les expert-e-s indépendant-e-s invité-e-s à cette occasion. Un accent particulier est aussi mis sur les échanges entre pairs durant cette phase, étant précisé qu'un important laps de temps est accordé à chacun-e pour qu'il/elle travaille sur son projet personnel. Le postulat de cet événement veut que les débats d'idées et les dialogues constructifs fassent partie intégrante du processus de renforcement des connaissances, de développement des compétences et d'élaboration d'un projet.

Les associations partenaires collaborent activement durant cette phase. Elles jouent un rôle prépondérant dans la sélection des jeunes participant-e-s, dans l'organisation et dans la réalisation de l'ensemble de l'événement, tant au niveau du fond (contenu de la formation) que de la forme (coordination, logistique et financement).

Cod'Action gestion de projets/UEDH

Prévue pour fin-juillet/début août, cette formation se déroule autour de trois (03) principaux volets :

1. ***Droit international et régional des droits de l'homme*** : il permet aux jeunes de s'approprier les fondamentaux du droit international des droits de l'homme et les techniques de plaidoyer auprès des instances internationales et régionales. Six (06) instruments de l'Union africaine susmentionnés ainsi que le mécanisme africain de protection des droits humains seront ainsi présentés.
2. ***Gestion de projet*** : pan le plus développé, ce volet permet de s'outiller en matière d'élaboration et de gestion de projet à travers l'utilisation du cadre logique et de la carte tactique, mais aussi savoir maîtriser la communication et le budget de son projet.
3. ***Formation thématique*** : la spécificité des UEDH est le choix d'une thématique à chaque édition. Le thème des droits économiques, sociaux et culturels des jeunes

fera l'objet d'un approfondissement particulier à travers l'intervention d'expert·e·s et l'animation d'ateliers sur le sujet.

Les 5 plus-values du Cod'Action gestion de projet /UEDH :

- ❖ Une formation de qualité sur les droits humains organisée au sud par des jeunes et pour les jeunes ;
- ❖ Des expertises et des thématiques adaptées aux besoins des jeunes défenseurs des droits humains de la sous-région ouest africaine ;
- ❖ La constitution d'un réseau régional de compétences en matière de droits humains, fondé sur les contacts acquis lors des huit premières éditions des UEDH, à la disposition de la société civile et des Etats d'origine ;
- ❖ Un projet porté de bout en bout par des jeunes membres de partenaires locaux, notamment le Centre d'information et de formation en matière de droits humains en Afrique (CIFDHA) ;
- ❖ La garantie d'un accompagnement technique et financier dans la mise en œuvre effective d'au moins un projet collectif fondé sur la thématique de la session.

Pour plus d'informations sur les conditions et procédures d'inscription, merci de consulter le site internet du CIFDHA : <http://cifdha.org/>

Cod'Action plaidoyer international (CAPI) :

Prévue pour fin août/début septembre, cette formation est l'occasion pour les participant·e·s de perfectionner leurs acquis en matière de droits fondamentaux sous le prisme des Nations-Unies (son fonctionnement et ses différents organes, rédaction de rapport, etc). Les participant·e·s disposent ainsi d'un cadre commun pour formuler et/ou améliorer leur projet de plaidoyer tout en bénéficiant d'un soutien personnalisé de la part des membres du Codap, du CIFDHA, et d'expert·e·s indépendant·e·s actif·ve·s dans la Genève Internationale. Cette formation a normalement lieu en présentiel et s'accompagne de visites d'institutions telles que le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme et le Palais des Nations-Unies. Cependant, étant donné la situation sanitaire mondiale, l'équipe du Codap est en pleine réflexion quant à son format. Nous sommes en train d'analyser différentes options tant à l'interne qu'avec nos partenaires institutionnels afin de pouvoir le confirmer au plus vite.

Les 5 plus-values du Cod'Action plaidoyer international :

- ❖ L'appropriation des outils de plaidoyer en matière de droits humains via une méthodologie s'appuyant sur l'apprentissage non-formel ;
- ❖ La familiarisation avec une thématique d'actualité et répondant aux préoccupations actuelles des jeunes engagé·e·s dans le domaine des droits humains ;
- ❖ La constitution d'un réseau de jeunes et d'expert·e·s engagé·e·s dans le domaine des droits humains au niveau local, régional, et international ;

- ❖ Un projet porté de bout en bout par des jeunes et mis sur pied pour des jeunes, ayant prouvé sa pertinence et son impact sur la durée ;
- ❖ Un accompagnement des participant-e-s dans le développement de leur projet pendant et suivant la formation.

Pour plus d'informations sur les conditions et procédures d'inscription, merci de consulter le site internet du Codap : <https://www.codap.org>

Projet-lauréats & Appui-pays

A la fin de chaque Cod'Action, un jury d'expert-e-s sélectionnera le projet le plus pertinent développé lors de la formation. Ce dernier recevra un prix d'un montant de 1'000 CHF permettant la mise en place du projet, ainsi qu'un "appui-pays" qui se déroulera durant le second semestre 2021. L'appui-pays consiste en une visite sur place de l'équipe du Codap et du CIFDHA visant à appuyer l'équipe lauréate à la mise en place du projet. Ceci est réalisé au moyen de sessions de travail interne, ainsi qu'au travers de rencontres avec de potentiel-le-s partenaires stratégiques et financiers. Ces deux éléments permettront de soutenir les lauréat-e-s dans la mise en œuvre de leur projet afin de garantir sa bonne implémentation et l'atteinte de leurs objectifs. Parce qu'elles sont déjà présentes sur le terrain, les associations partenaires du Codap et du CIFDHA sont les acteurs incontournables pour appuyer les jeunes dans la réalisation de leurs projets à ce stade. Le Codap quant à lui vient les appuyer dans ce processus, sans pour autant se substituer à elles.

Finalement, chaque participant-e (non-lauréat-e) aux Cod'Actions recevra un appui à distance pour la mise en place du projet. Le CIFDHA aura le lead quant au suivi du projet-lauréat et des participant-e-s au Cod'Action gestion de projets/UEDH, tandis que le Codap prendra le lead quant au suivi du projet-lauréat et des participant-e-s au CAPI.